2023-13

CCAS DE LEZIGNAN-CORBIERES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Nombre de d'administrateurs présents : 12
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

L'an deux mille vingt-trois et le 29 septembre à 14 heures et 30 minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, président du CCAS.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; M Michel MASUYER ; Mme Sylvie DANRE ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M Freddy NOLOT ; M. Bernard FUMET ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU.

Absents excusés : M. Bernard BLANC ; M. Gérard FORCADA ; M. Denis ROUSSEAU ; Mme Chantal JAOUL ; Mme Jacqueline TESSARO.

Avait donné procuration : Mme Chantal JAOUL à Mme Bernadette FALCONETTI

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration du 12 avril 2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023

Nombre d'administrateurs en exercice : 16
Nombre de d'administrateurs présents : 9
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 7 avril 2023
Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 10 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Gibert annexe de la maison commune située Boulevard Marx DORMOY, sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, président du CCAS.

Étaient présents : M. Gérard FORCADA, M. Thierry CAUMEIL, Mme Bernadette FALCONETTI, Mme Monique PUJAU, M. Denis ROUSSEAU, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Jean-Paul PUJOL, M. Michel MASUYER, M. Christine BENET, Mme Sylvie DANRÉ.

Absents excusés : Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Mireille SANTINI, M. Freddy NOLOT, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Bernard BLANC, Mme Jacqueline TESSARO.

Avait donné procuration :
Mme Mireille SANTINI à Mme Sylvie DANRÉ
Mme Suzanne HERNANDEZ à Mme Monique PUJAU

Date de publication : 19 avril 2023
Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance.

1. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023

Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques.
Aucune remarque n'est formulée.
Il est précisé que Monsieur Thierry CAUMEIL et Mme Sylvie DANRÉ ne participent pas au vote du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 car absents lors de celle-ci. Il en est de même pour Monsieur ROUSSEAU arrivé en retard à ladite séance.
Le conseil d'administration délibérant à main levée approuve le procès-verbal du 5 avril 2023 par 8 voix pour et 3 abstentions.

2. Vote du Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du CCAS. Par cet acte, le CCAS est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante.
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux et/ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'établissement, par des dotations, des subventions et éventuellement de l'emprunt.
Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 ont fait apparaître un excédent de 0.00 € pour la section d'investissement, et de 60 234.21 € pour la section de fonctionnement. L'affectation du résultat a été voté lors de la séance du 05 avril 2023.
Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques.
Monsieur Denis ROUSSEAU intervient au sujet des charges de personnel. Il s'interroge sur l'intérêt de reporter les frais de personnels sur la ligne budgétaire.
La réponse est que le personnel est mis à disposition par la ville et le remboursement des frais correspondant pourraient être demandé par celle-ci.
Il est demandé au conseil d'administration de délibérer et d'adopter le budget primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 (charges à caractère général)	35 264,21
Chapitre 012 (charge de personnels)	35 000,00
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	12 000,00
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	300,00
Dépenses de l'exercice	**82 564,21**
Chapitre 023 (virement section investissement)	2 500,00
TOTAL	**85 064,21**

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté	60 234,21
Chapitre 70 (produits des services du domaine)	16 000,00
Chapitre 74 (subvention d'équilibre)	7 630,00
Chapitre 75 (produits exceptionnels divers)	1 000,00
Chapitre 77 (libéralités reçues / dons)	200,00
TOTAL	**85 064,21**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitres 20 et 21	2 500,00
TOTAL	**2 500,00**

Recettes d'investissement

Chapitre 21 (transfert section de fonctionnement)	2 500,00
TOTAL	**2 500,00**

Sur présentation et proposition de son rapporteur,
Le conseil d'administration délibère à main levée et adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté
Le Président lève la séance à 10 h 21 mn.
Le conseil d'administration délibère à main levée et adopte le Procès-verbal par 8 voix pour et 4 abstention , étant précisé que

Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Alain-Marc GARCIA et M. Freddy NOLOT s'abstiennent de voter car n'ont pas été présent à la séance du 12 avril 2023.

La Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LEZIGNAN CORBIERES

Christine BENET

Le secrétaire

Jean-Marc LIMON